Envoyé en préfecture le 29/01/2024
Reçu en préfecture le 29/01/2024
Publié le 30/01/2024
ID : 059-200006120-20240125-DLB_2024_05-DE

SMALIM

Délibération n°2024-05

Relative au débat sur les orientations budgétaires 2024

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 12 janvier 2024, réuni partiellement en visioconférence et en présentiel le 25 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON son Président ;

Sont présent(e)s :
Monsieur Christophe COULON (avec le pouvoir de Monsieur Bernard GERARD), Monsieur Yvan HUTCHINSON (avec le pouvoir de Monsieur Matthieu CORBILLON), Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI (avec le pouvoir de Monsieur Luc FOUTRY), Monsieur Philippe EYMERY (avec le pouvoir de Madame Claire MARAIS-BEUIL), Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Bernard DEHAUT, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :
Monsieur Bernard GERARD (ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe COULON), Monsieur Luc FOUTRY (ayant donné pouvoir à Madame Samira HERIZI), Madame Claire MARAIS-BEUIL (ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY), Monsieur Damien CASTELAIN, Matthieu CORBILLON (ayant donné pouvoir à Monsieur Yvan HUTCHINSON), Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE.

Secrétaire de séance : Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Le quorum constaté ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu les statuts du SMALIM et son règlement intérieur ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2022-04 du 10 mars 2022 portant adoption du règlement intérieur du SMALIM, et notamment son article 16 ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2022-32 du 9 novembre 2022 relative à la mise en place de la nomenclature M. 57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération n°2022-33 du Comité syndical n°2022-32 du 9 novembre 2022 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2024 présenté en séance ;

Envoyé en préfecture le 29/01/2024
Reçu en préfecture le 29/01/2024
Publié le 30/01/2024
ID : 059-200006120-20240125-DLB_2024_05-DE

Vu les interventions des délégués en séance ;

Considérant l'accès du public au lieu de réunion et le scrutin public organisé par appel nominal dans des conditions garantissant sa sincérité ;

DECIDE

D'acter le débat ayant eu lieu sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2024 ci-annexé.

Votes pour : 12
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions :
Votes contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM